

Déclaration d'indisponibilité de services

Mon internet est en panne, je n'ai plus de services

Votre internet est en panne et vous n'avez plus de services ?

Vous devez préalablement avoir contacté votre FAI pour lui signaler votre problème et avoir obtenu un n° de ticket.

Seine-et-Marne Numérique collecte vos données afin de suivre l'état de votre dossier et vous aider au mieux dans la résolution de vos problèmes.